

12 Question de Mme Kattrin Jadin à la ministre de l'Intérieur sur "la vente libre des lasers" (n° 3162)

12.01 **Kattrin Jadin**: Le laser est un outil très utilisé et apprécié par le monde professionnel, mais son utilisation inadéquate peut présenter des dangers. Des plaisantins auraient pointé leurs lasers vers des pilotes d'avions ou d'hélicoptères, ainsi aveuglés. Les risques d'accidents étant importants, les auteurs de tels actes risquent entre dix et trente ans de prison.

J'avais initialement posé la question au secrétaire d'État à la Mobilité, concernant la sécurité à l'aéroport de Zaventem.

Quelles mesures seront-elles prises par nos aéroports pour éviter que de tels actes se reproduisent?

12.02 **Annemie Turtelboom**, ministre: Ces lasers n'étant pas considérés comme des armes, je n'ai pas la compétence d'en limiter l'usage. Leur vente libre relève de la compétence de mon collègue des Affaires économiques.

Les mesures de sécurité en vigueur dans les aéroports belges sont de la compétence du secrétaire d'État à la Mobilité. Le contrôle du respect de ces mesures relève de la compétence de l'exploitant de l'aéroport. Des contrôles de qualité sont exécutés conformément à la législation.

12.03 **Kattrin Jadin**: Voilà la raison pour laquelle j'avais adressé cette question au secrétaire d'État à la Mobilité!

J'ignore la raison pour laquelle ma question a été réorientée vers la ministre Mme Turtelboom. Je suis néanmoins satisfaite des informations obtenues. Je poserai également ma question à MM. Schouppe et Van Quickenborne.

L'incident est clos.